

2024- 5

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté du 10 avril 2006 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles R.314-10, R. 314-13, R. 314-19, R. 314-20, R.314-48, R. 314-82 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan 22 décembre 2023 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des services et établissements pour personnes handicapées pour 2024 en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 22 décembre 2023 fixant les crédits budgétaires 2024 des interventions départementales en faveur des personnes handicapées ;
- Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2020-2024 entre l'association Les Hardys Béhélec, l'Agence Régionale de Santé et le Département du Morbihan signé le 31 décembre 2019 ;

ARRÊTE**ARTICLE 1**

L'arrêté du 17 janvier 2023 fixant la dotation et les prix de journée de l'établissement est abrogé.

ARTICLE 2

La dotation « prix de journées globalisées » de l'année 2024 de l'établissement Les Hardys Béhélec, est fixée en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisés à 1 857 666,62 € et se répartit comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560017568	77779993300059	Foyer Marie Balavenne – Saint Vincent sur Oust	Hébergement complet internat	437 013,00 €
			Accueil de jour	44 506,00 €
560017618	77779993300042	Foyer Marie Balavenne - Questembert	Hébergement complet internat	694 277,46 €
			Accueil temporaire avec hébergement	38 217,05 €
			Accueil de jour	74 176,06 €
560019028	77779993300026	SAVS Les Hardys Behelec	SAVS-Prestation en milieu ordinaire	326 333,04 €
			SAVS accueil temporaire - Prestation en milieu ordinaire	5 019,24 €
			UATP	69 729,20 €
			Accompagnement de journée PH vieillissantes	25 455,57 €
560031403	77779993300026	SAVS En Arbenn	SAVS-Prestation en milieu ordinaire	142 940,00 €

ARTICLE 3 :

Publié en ligne le 15/01/2024

Les prix de journée des établissement et services gérés par l'association Les Hardys Béhélec, 56140 SAINT-MARCEL, sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Prix de journée
560017568	77779993300059	Foyer Marie Balavenne – Saint Vincent sur Oust	Hébergement complet internat ou accueil temporaire avec hébergement	142,62 €
			Accueil de jour	62,20 €
560017618	77779993300042	Foyer Marie Balavenne - Questembert	Hébergement complet internat ou accueil temporaire avec hébergement	142,62 €
			Accueil de jour	62,20 €
560019028	77779993300026	SAVS Les Hardys Behelec	SAVS-Prestation en milieu ordinaire	15,11 €
			SAVS accueil temporaire - Prestation en milieu ordinaire	15,11 €
			UATP	38,57 €
			Accompagnement de journée PH vieillissantes	37,71 €
560031403	77779993300026	SAVS En Arbenn	SAVS-Prestation en milieu ordinaire	15,11 €

ARTICLE 4

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes, sis 2 Place de l'Édit de Nantes – BP 18529 – 44185 NANTES cedex 4, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes, conformément aux dispositions de l'article 36 du décret n°58-1202 du 11 décembre 1958 modifié.

ARTICLE 5

Le directeur général des services départementaux, le directeur de l'établissement et le président du conseil d'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site du département (www.morbihan.fr).

VANNES, le 8 janvier 2024

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT